



Le jeudi 26 juin 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane DECANter-CAULLET.

Date de la convocation : le 20 juin 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mmes VIENNE épouse DUTOIT Karine, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ (à M. Dominique SERGENT)

Absents excusés : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, M. Alexandre MEZIERE

Absente : Mme Delphine BERNADAT

N° 14-4-24

Restauration Scolaire

Tarifs

Rapport de Mme DERVILLE
Adjointe au Maire,

Par délibération du 15 avril 2014, nous avons fixé les différents tarifs de la restauration dont celui du repas des aînés (CASCAB) qu'il vous est proposé de modifier comme suit

Ancienne Formule	ANCIEN TARIF	Nouvelle Formule	NOUVEAU TARIF
Repas seul	8,15 €	Repas seul	8.15 €
Repas + 25 cl de bière ou de vin	8,75 €	Repas + 1 verre de bière (25cl) ou 2 verres de vin (15 cl)	8,80 €
Repas + 37.5 cl de vin	11,00 €		

Le prix de revient d'un repas des aînés se décompose comme suit :

- denrées alimentaires : 3,79 €
- personnel chargé de la confection des repas : 3,55 €
- personnel chargé de la distribution, de la vaisselle et de l'entretien : 3,02 €
- frais de location (habits professionnels, etc.) : 0,14 €
- consommations d'électricité, de gaz et d'eau : 0,27 €
- dépenses d'entretien des bâtiments et du matériel, amortissement : 0,50 €
- dépenses administratives (inscriptions, réservations, facturation, etc.) : 0,36 €

soit 11,63 €.

Les personnes en difficulté peuvent également solliciter les aides prévues par le Centre Communal d'Action Sociale. Les familles non bonduoises sont invitées à se rapprocher du CCAS de leur commune.

Travaux préparatoires
CA du 10 juin 2014
Commission Générale du 19 juin 2014



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le maire